



## INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE DANS LA COMMUNE DE DSCHANG



## PRINCIPALES RÉALISATIONS ET DÉFIS



## PRÉFACE

L'intégration locale des personnes déplacées internes (PDI) est un enjeu crucial pour la stabilité et le développement des communautés hôtes. C'est l'essence du projet de la GIZ visant à promouvoir la participation économique et sociale des personnes déplacées et des communautés hôtes (PESoP) dans la région de l'Ouest du Cameroun. La Commune de Dschang, à l'instar d'autres collectivités territoriales au Cameroun, est confrontée à ce défi majeur.

Le rapport sur lequel nous nous appuyons présente les principales réalisations et défis liés à l'intégration locale des PDI dans la Commune de Dschang. Il témoigne de l'engagement des autorités locales, des partenaires humanitaires et des communautés hôtes à œuvrer pour la cohésion des parties prenantes, l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées, sans conséquences néfastes sur celles des populations hôtes.

La crise sécuritaire dans les régions anglophones du Cameroun a entraîné un afflux massif de déplacés internes dans la Commune de Dschang. Cette situation a mis à rude épreuve les ressources et les infrastructures locales.

Malgré les défis, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'intégration des PDI. Des initiatives ont été mises en place dans la perspective d'améliorer l'accès aux services de base (santé, éducation, eau, etc.), de promouvoir l'autosuffisance alimentaire et l'emploi et de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Cependant, des défis tels que l'accès limité aux terres et aux ressources, la pression sur les infrastructures et les services de base et la nécessité de renforcer les capacités des acteurs locaux persistent.

En termes de perspective, ce rapport vise à partager les expériences et les leçons apprises dans l'intégration des PDI à Dschang. Il constitue un appel à l'action pour les autorités, les partenaires et les communautés pour poursuivre les efforts en faveur de l'intégration locale des personnes déplacées.



**Jacquies Gabriel Kemleu Tchabgou**  
Maire de la Commune de Dschang

---

## REMERCIEMENTS

L'exercice de profilage a été réalisé dans le cadre de la coopération germano-camerounaise, à travers le projet visant à promouvoir la participation économique et sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP), en particulier des femmes, dans l'Ouest du Cameroun. Ce projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'exercice, dirigé par le HCR, est le résultat du travail collaboratif des Comités<sup>1</sup> du PESoP, qui comprennent : 10 organisations non gouvernementales, 15 organisations gouvernementales, ainsi que les autorités municipales et les représentants communautaires de Bafoussam 1<sup>er</sup>, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. Les comités du PESoP tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance à toutes les personnes ayant contribué à l'exercice de profilage, notamment celles qui ont accepté de participer aux entretiens.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien financier du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

L'appui technique à l'exercice a été fourni par le Service Conjoint de Profilage des PDI<sup>2</sup> (JIPS), l'Institut National de la Statistique (INS) et le Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population (BUCREP).

**Préparation du rapport :** Margharita Lundkvist-Houndoumadi (JIPS); avec la contribution technique de l'équipe de recherche conjointe du HCR et du JIPS : Ibrahima Ousmane Ida (HCR), Janvier Metangmo (HCR), Jerry Eyong Ndohtabi (HCR), Sarah Tarabishi (JIPS) et Andres Lizcano Rodriguez (JIPS). L'INS et le BUCREP ont fourni une révision technique.

**Coordination technique:** Ibrahima Ousmane Ida (HCR).

**Conception:** Inter'Activ Consulting.

**Collecte des données :** Décembre 2024.

**Citation:** HCR, GIZ, JIPS (2025). Inclusion socio-économique des personnes déplacées de force dans la commune de Dschang: Principales réalisations et défis.

Ce rapport fait partie d'une série de quatre autres pouvant être consultés en cliquant sur les liens ci-après :

[Bafoussam 1<sup>er</sup>](#), [Dschang](#), [Foumban](#), [Kouoptamo](#) et [Mbouda](#).

© Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce matériel appartiennent à la GIZ et au HCR. Il peut être reproduit à des fins éducatives (y compris la formation, la recherche et les activités de programme) et des éléments de ce rapport peuvent être cités dans d'autres publications, à condition que les partenaires de profilage soient mentionnés conformément à la citation susmentionnée.

**Photo de couverture:** © Jerry Eyong Ndohtabi.

---

<sup>1</sup> Comité de pilotage stratégique élargi (COPIEL) et comités locaux de suivi et de validation des activités (CLSVA).

<sup>2</sup> L'appui technique du JIPS a été rendu possible grâce au soutien généreux du HCR Cameroun, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG-ECHO), et du peuple américain par l'intermédiaire du Bureau d'aide humanitaire (BHA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	3
REMERCIEMENTS .....	4
LISTE DES TABLEAUX .....	6
LISTE DES GRAPHIQUES .....	6
LISTE DES CARTES .....	6
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	7
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
• CONTEXTE.....	8
• PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION.....	9
<b>II. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>10</b>
<b>III. DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE DSCHANG .....</b>	<b>12</b>
• PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE DSCHANG .....	12
• HISTORIQUE DU DÉPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI.....	13
<b>IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS .....</b>	<b>14</b>
• VUE D'ENSEMBLE .....	14
• DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE .....	15
• SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE .....	16
• MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI.....	17
• ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION.....	18
• LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ.....	20
• PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE.....	21
<b>V. RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE DSCHANG .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>24</b>
• <b>ANNEXE 1</b> : FICHE D'INFORMATION - INDICATEURS DE « PROGRÈS » SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES.....	24
• <b>ANNEXE 2</b> : PRÉSENTATION DES PARTENAIRES.....	25

---

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Échantillon- ménages et individus, collecte et pondéré .....	11
---	----

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1</b> : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par les personnes âgées de 18 ans et plus .....	15
<b>Graphique 2</b> : Utilisation des stratégies d'adaptation selon l'indice réduit des stratégies d'adaptation (RCSI) qui indique l'insécurité alimentaire (par les ménages utilisant des stratégies d'adaptation « élevées ») .....	17
<b>Graphique 3</b> : Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) sans emploi et sans formation (indicateur odd 8.6.1/ taux neet) .....	18
<b>Graphique 4</b> : Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans qui n'ont pas d'acte de naissance- odd 16.9.1 .....	19
<b>Graphique 5</b> : Modes d'occupation des logements pour les personnes déplacées .....	20

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1</b> : Commune de Dschang dans la région de l'ouest Cameroun.....	13
---	----

---

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>BMZ</b>	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
<b>CPI</b>	Comité Permanent Interorganisations
<b>CSI</b>	Centres de Santé Intégrée
<b>EGRIS</b>	Expert Group on Refugee, IDP and Statelessness Statistics
<b>GIZ</b>	Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>JIPS</b>	Joint IDP Profiling Service
<b>LTP</b>	Logement, Terre et Propriété
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale
<b>MINDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
<b>MINJUSTICE</b>	Ministère de la Justice
<b>MINMIDT</b>	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat
<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>NEET</b>	Neither in Employment nor in Education or Training
<b>OCHA</b>	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (Nations Unies)
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les Migrations
<b>PAM</b>	Programme alimentaire Mondial
<b>PDI</b>	Personne déplacée Interne
<b>PESoP</b>	Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>rCSI</b>	Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre

# I.

## INTRODUCTION

### CONTEXTE

En 2024, le Cameroun est arrivé en tête de la liste des crises de déplacement les plus négligées, soulignant le manque de financement, d'attention des médias et d'initiatives politiques et diplomatiques internationales<sup>3</sup>. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une escalade de la violence entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Ce conflit, ainsi que les attaques contre les communautés frontalières, ont déclenché d'importants déplacements internes à travers le pays - y compris dans la région de l'Ouest. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de 650 000 personnes ont été déplacées par la crise du Nord-Ouest et ses retombées dans les régions de l'Ouest et du Littoral. Alors que 494 000 personnes déplacées internes (PDI) seraient rentrées chez elles en septembre 2024, la

situation humanitaire dans les zones touchées par les déplacements reste critique.

Une analyse multisectorielle des besoins, réalisée en 2022<sup>4</sup> a révélé que la situation dans la région de l'Ouest était particulièrement grave (niveau 4 sur 5), citant des besoins urgents en matière d'abris, de nourriture, d'eau et d'assainissement, et de protection - en particulier en ce qui concerne le travail des enfants mineurs. Cependant, les estimations démographiques et les données socio-économiques sur les personnes déplacées restent fragmentées, souvent invérifiables et limitées. Dans ce contexte, un exercice de profilage à Dschang (Menoua) et dans quatre autres communes de la région de l'Ouest, notamment Foumban et Kouoptamo (Noun), Mbouda (Bamboutos) et Bafoussam 1<sup>er</sup> (Mifi), a été mis en œuvre dans le cadre du projet pluriannuel de Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP). Ces cinq communes accueillent ensemble environ 34% des 114 111 personnes déplacées de l'Ouest (OCHA, 2023).

### Le Projet PESoP en Bref : Objectif et Composantes

Le Projet PESoP en bref : objectif et composantes

Le projet **Promouvoir la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP)**, est un projet de la coopération Germano-Camerounaise mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), sous le financement du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et sous la tutelle du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL). Le projet PESoP vise à promouvoir la participation à la vie économique et sociale des PDI et des populations hôtes, en particulier des femmes, dans cinq communes (Bafoussam 1<sup>er</sup>, Dschang, Foumban, Kouoptamo, et Mbouda) de la région de l'Ouest du Cameroun. **Le projet apporte un soutien direct aux bénéficiaires tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et non gouvernementaux pour améliorer durablement leurs conditions de vie.**

Pour sa mise en œuvre, le projet PESoP s'articule autour de quatre composantes principales :

- » **Participation économique:** Faciliter l'accès des PDI et des communautés hôtes à la formation professionnelle, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de génération de revenus ;
- » **Participation sociale :** Renforcer l'inclusion et la cohésion sociales de ces populations au sein de leur communauté hôte.
- » **Profilage socioéconomique:** Produire et rendre accessibles des données actualisées sur les vulnérabilités socioéconomiques pour mieux cibler les interventions ;
- » **Violences basées sur le genre:** Améliorer l'offre de services de prévention, de protection et de prise en charge des survivantes de VBG par les acteurs étatiques et non étatiques.

<sup>3</sup> NRC, 2024

<sup>4</sup> OIM, 2022, Analyses multisectorielles des besoins (MSNA)

## PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION

L'exercice de profilage à Dschang avait deux objectifs principaux :

- » Identifier les vulnérabilités spécifiques auxquelles les personnes déplacées sont confrontées et les obstacles qu'elles rencontrent pour s'intégrer localement à Dschang.
- » Identifier les défis auxquels sont confrontés à la fois les personnes déplacées et les résidents non déplacés à Dschang, qui ne sont donc pas spécifiques au statut de déplacement et qui indiquent plutôt des besoins de développement plus larges.
- » Le profilage a été élaboré de manière consultative et collaborative, avec le soutien et la participation des autorités municipales, des ministères sectoriels (MINDDEVEL, MINPROFF, MINEFOP, MINPMEESA, MINJEC, MINJUSTICE, MINSANTE, MINMIDT, MINADER, MINAT), entités techniques

gouvernementales (INS, BUCREP, BUNEC) ainsi que des représentants de la communauté. Toutes ces parties prenantes ont formé le Comité de pilotage élargi qui a fonctionné comme la principale structure de coordination pour le profilage. La mise en œuvre du profilage a été menée par le HCR, la GIZ, le BUCREP et l'INS, avec l'appui technique de JIPS.

Le comité élargi a joué un rôle consultatif tout au long du processus : il a aidé à définir les objectifs, a examiné et approuvé les outils et les méthodes, a soutenu la formation et les opérations sur le terrain, et a participé à l'analyse des résultats. Plus précisément, une série de consultations et d'ateliers ont eu lieu, notamment :

- » Des ateliers au niveau municipal pour définir la portée géographique et thématique (juillet 2024) ;
- » Un atelier technique avec l'INS et le BUCREP pour examiner les outils et les normes d'analyse (mai 2025) ;
- » Des ateliers au niveau municipal pour examiner et valider les résultats préliminaires (mai et juin 2025).



## II.

# MÉTHODOLOGIE



**Approche d'analyse et populations cibles :** Les Personnes déplacées Internes (PDI) et les personnes non déplacées ont été prises en compte dans le profilage. L'approche a été conçue comme une analyse comparative de la situation socio-économique de la population déplacée par rapport à celle des personnes non déplacées, sur la base des critères clés définis dans le cadre du Comité permanent interorganisations (CPI) sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes<sup>5</sup>. En identifiant les principales différences et les points communs de la situation des personnes déplacées et non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels les personnes déplacées s'en sortent moins bien et peuvent être considérées comme faisant face à des vulnérabilités liées à leur situation de déplacement, tout en soulignant les défis communs qui indiquent des problèmes liés au développement<sup>6</sup>.

**Champ d'application géographique :** La portée géographique de l'exercice de profilage a été déterminée par une série d'ateliers organisés dans chacune des cinq communes cibles. Chaque atelier comprenait un exercice de cartographie utilisant des cartes produites par le BUCREP pour identifier les quartiers (quartiers/villages ou ADMIN4) avec une concentration élevée, moyenne et faible de personnes déplacées internes. Cette analyse a été affinée en s'appuyant sur les connaissances des membres des communautés locales (y compris les imams, les pasteurs, les représentants des personnes

déplacées des comités locaux du PESoP) et des acteurs municipaux.

**Portée thématique :** Le profilage s'est concentré sur les critères suivants du cadre CPI sur les solutions durables : sécurité, niveau de vie adéquat (y compris l'accès aux services, à la nourriture et au logement), accès à la documentation, moyens de subsistance, logement, terre et propriété (LTP), réunification familiale et participation à la vie publique. En outre, les intentions pour l'avenir ont également été recueillies. Ces thèmes ont été discutés au niveau municipal lors d'ateliers préparatoires afin de s'assurer que les sous-thèmes pertinents étaient inclus. Par la suite, l'identification des indicateurs par critère a assuré l'alignement sur les normes nationales de l'INS et du BUCREP ainsi que sur les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les personnes déplacées et aux normes d'analyse des solutions durables<sup>7</sup>.

**Échantillonnage et identification des personnes déplacées :** Le plan d'échantillonnage a été méticuleusement conçu en utilisant les données cartographiques du BUCREP ainsi que l'estimation du nombre de personnes déplacées (PDI) internes obtenue lors des réunions municipales. La méthode utilisée est un échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés. Dans la commune de Dschang, 28 zones de déplacement (ZD) avec une présence moyenne ou

<sup>5</sup> Brookings-Bern Project on Internal Displacement (2010) IASC Framework on Durable Solutions for IDPs, avril 2010.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur l'approche de l'analyse des solutions durables, voir : Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées, JIPS, HCR, OIM, PNUD, RDC et al (2018) Durable Solutions Analysis Guide & Indicator Library.


<sup>7</sup> Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRIS) (2020) Recommandation internationale sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS).

élevée de PDI ont été sélectionnés au hasard. Une liste complète de tous les ménages a été établie dans chaque zone d'énumération échantillonnée, au cours de laquelle les ménages ont été catégorisés comme déplacés et non déplacés selon un module d'identification basé sur des critères, conformément aux recommandations du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRISS)<sup>8</sup> et finalisé conjointement avec le BUCREP et l'INS. L'échantillon a ensuite été sélectionné au hasard

parmi les ménages répertoriés dans chaque zone de dénombrement. Au total, 549 ménages ont été interrogés à Dschang, répartis entre les personnes déplacées et les personnes non déplacées. Les échantillons ont été pondérés avant d'être analysés. Les résultats de l'enquête sont représentatifs des quartiers ayant une concentration moyenne ou élevée de personnes déplacées. Ils ne reflètent pas la situation dans les zones où il y a peu ou pas de personnes déplacées, ou dans l'ensemble de la commune.

<sup>8</sup> EGRISS (2023) Vers une approche standardisée pour identifier les personnes déplacées, les réfugiés et les populations apparentées dans les enquêtes auprès des ménages. Cette publication décrit les critères recommandés pour l'identification des personnes déplacées dans les enquêtes à l'aide d'une série de questions.

Tableau 1 : Échantillon - ménages et individus, collecté et pondéré

MUNICIPALITÉ	ECHANTILLON	PDI	NON DÉPLACÉS	TOTAL	
	Non-pondéré	Ménages	258	291	549
		Individus	833	1192	2,025
	Pondéré	Ménages	1391	10083	11474
		Individus	4784	35010	39794

Source: Enquête de profilage 2024

### III.

## DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE DSCHANG



### PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE DSCHANG

La commune de Dschang est une ville située sur les hauts plateaux de la région de l'Ouest du Cameroun et le chef-lieu du département de la Menoua. La commune de Dschang comprend 34 quartiers urbains et cinq groupements ruraux. L'économie locale est tirée par l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et l'éducation- avec la présence notable de l'Université de Dschang étant un facteur d'attraction important pour la croissance de la ville.

Dschang compte une population estimée à 218359 personnes (BUCREP 2023), qui a connu une croissance spectaculaire depuis les années 1980 en raison de l'urbanisation croissante et de l'afflux de PDI depuis 2016, qui cherchent refuge dans la commune. Plus précisément, sur la base de l'exercice de profilage, on estime qu'environ 6 % de la population municipale est composée de PDI<sup>9</sup>. Il s'agit d'un groupe de population important qui a été intégré dans les structures et les services municipaux.

La croissance rapide de la population urbaine exacerbe les principaux défis auxquels la commune doit faire face pour répondre aux besoins de ses résidents. Ces défis, déjà signalés en 2019 dans un rapport de diagnostic du MINEPAT, comprennent : l'accès aux services de base (eau, énergie, assainissement) ainsi que des problèmes de logement<sup>10</sup>. L'insécurité alimentaire a également été identifiée comme un problème majeur par une étude plus récente à Dschang (2023)<sup>11</sup>. Les résultats du profilage s'ajoutent à ces défis identifiés en offrant une base de données représentative intersectorielle capable non seulement de quantifier les défis, mais aussi de les désagréger en fonction du statut de déplacement et de différentes caractéristiques démographiques (y compris le sexe et l'âge). Les résultats fournissent une base de données solide pour la commune et d'autres parties prenantes concernées afin d'informer les priorités pour faire progresser l'intégration locale des personnes déplacées dans la commune ainsi que pour répondre à certains des défis de développement plus larges de la ville.

<sup>9</sup> Le profilage comprenait un exercice de listage de tous les ménages dans les zones d'énumération échantillonnées, générant des chiffres précis pour les personnes déplacées et non déplacées; ces résultats ont été extrapolés pour estimer la taille totale de la population déplacée dans la ville.

<sup>10</sup> MINEPAT (2022) Démographie dans la région Ouest. [Rapport de diagnostic pour l'Ouest](#).

<sup>11</sup> Legwegoh, A., Riley, L. (2023). La faim dans une ville agricole : Exploration de la vulnérabilité à Dschang, Cameroun. In: Riley, L., Crush, J. (eds) *Transforming Urban Food Systems in Secondary Cities in Africa*. Palgrave Macmillan, Cham.



## IV.

# PRINCIPAUX RÉSULTATS



## VUE D'ENSEMBLE

D'une manière générale, la situation socio-économique des PDI est similaire à celle des personnes non déplacées, ce qui indique que l'intégration locale est en cours, avec des améliorations nécessaires dans des domaines spécifiques où les résultats montrent que les PDI sont à la traîne. Plus précisément:

- » Près de la moitié des ménages déplacés ont laissé des biens dans leur lieu d'origine, principalement une maison et/ou des terres agricoles. Nombre d'entre eux ne peuvent accéder à ces biens et n'ont pas les documents nécessaires pour en prouver la propriété. **Cette perte de propriété réduit considérablement les moyens de subsistance des personnes déplacées.** Par exemple, les personnes déplacées louent désormais principalement des logements et sont vulnérables à l'insécurité d'occupation et aux loyers élevés.
- » Si l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé pose des problèmes tant pour les personnes déplacées que pour les personnes non déplacées, l'analyse montre que l'accès à ces services est un peu moins bon pour les personnes déplacées.
- » Beaucoup **moins d'enfants déplacés de moins de 5 ans possèdent un certificat de naissance** que les enfants non déplacés. Cela peut avoir un impact sur l'accès à l'éducation et à d'autres services par la suite.
- » **La sécurité alimentaire est l'un des principaux défis auxquels** sont **confrontées** les personnes déplacées, leur situation étant nettement moins bonne que celle des personnes non déplacées.

Les résultats du profilage indiquent également des domaines dans lesquels les personnes déplacées et la population locale non déplacée sont confrontées à des défis très similaires, ce qui met en évidence des problèmes de développement communs.

- » Le chômage et l'inactivité des jeunes constituent une préoccupation majeure pour les deux groupes de population.
- » Une nette majorité de personnes déplacées et non déplacées se sentent en sécurité dans les quartiers où elles vivent.
- » La scolarisation n'a pas été affectée par le déplacement et le taux de fréquentation des enfants déplacés est aussi élevé que celui des enfants non déplacés.
- » Les relations et les perceptions entre les personnes déplacées et les voisins non déplacés sont considérées comme positives par les deux groupes.

S'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé dans la commune et continuer à combler les écarts qui subsistent entre les personnes déplacées et non déplacées va de pair avec l'amélioration de la cohésion sociale au sein de la communauté et l'amélioration des relations et de l'acceptation entre les groupes. La section suivante décrit plus en détail, par thème, les principaux défis auxquels les personnes déplacées sont confrontées, mais aussi les réalisations significatives des personnes déplacées, de la population hôte et de la Commune de Dschang en matière d'intégration de la population déplacée.

## DONNÉES

### DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

**Davantage de ménages de personnes non déplacées sont composés d'un seul membre :** 16% des ménages de personnes déplacées sont composés d'une seule personne (plus de la moitié d'entre eux sont des hommes tandis que les 42% restants sont des femmes). En revanche, une proportion importante de ménages de personnes non déplacées (35%) est composée d'un seul membre, principalement des jeunes hommes de moins de 34 ans, qui étudient ou travaillent. Ceci est normal dans le contexte d'une ville universitaire.

**Un quart des ménages de personnes déplacées ont perdu des membres depuis qu'ils ont fui :** La plupart des familles qui ont été séparées pendant le déplacement n'ont pas été en mesure de se réunir. Plus précisément, 25 % des ménages de personnes déplacées sont toujours séparés d'au moins un membre de leur famille. Deux tiers d'entre eux ont essayé de se réunir mais n'y sont pas parvenus, principalement en raison de difficultés financières.

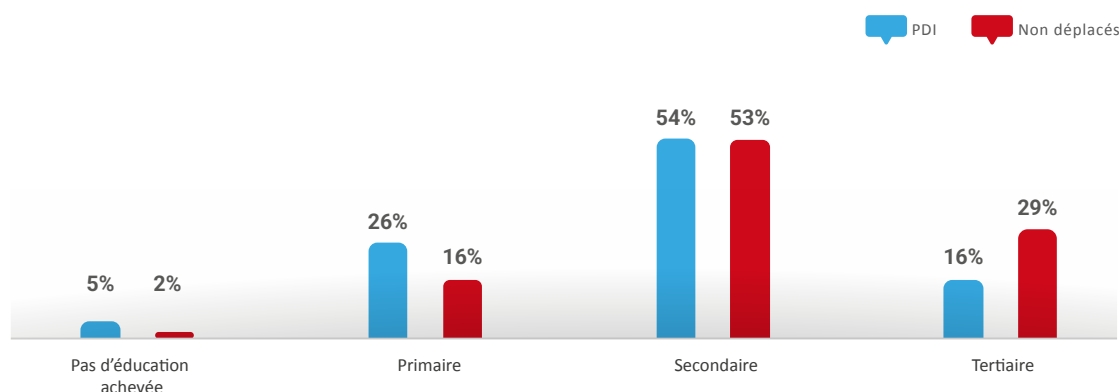
**Des taux de mariage plus faibles chez les PDI âgés de 25 à 35 ans :** 42% des hommes PDI âgés de 25 à 35 ans ne sont pas mariés, contre 72% des hommes non déplacés. De même, 31% des femmes déplacées ne

sont pas mariées, contre 40% de leurs homologues non déplacés. Ainsi, une proportion importante d'hommes, principalement jeunes et âgés de moins de 35 ans, ne sont pas mariés.

**Le bilinguisme est un atout pour de nombreuses personnes déplacées :** La plupart des personnes déplacées parlent principalement l'anglais, tandis que les personnes non déplacées parlent principalement le français. Le bilinguisme est plus fréquent chez les personnes déplacées (32 %) que chez les personnes non déplacées (13 %).

**Les niveaux d'alphabétisation et d'éducation sont élevés dans les deux groupes :** Plus de 94% des personnes âgées de plus de 15 ans, qu'elles soient déplacées ou non, savent lire et écrire. En outre, plus de la moitié des personnes âgées de plus de 18 ans, dans les deux groupes, ont terminé l'enseignement secondaire (54% des personnes déplacées et 53% des personnes non déplacées). Moins de personnes déplacées (16%) ont atteint l'enseignement supérieur par rapport aux personnes non déplacées (29%). Seuls 5 % des PDI de plus de 18 ans et 2 % des personnes non déplacées n'ont pas terminé leurs études. En résumé, même si davantage de PDI n'ont atteint que la fin de l'enseignement primaire, alors que davantage de personnes non déplacées ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, les deux groupes disposent néanmoins d'une bonne base en termes de capital humain.

Graphique 1 : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par les personnes âgées de 18 ans et plus



## SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

**Haut degré de sécurité dans les deux groupes :** La grande majorité des deux groupes (environ 90%) se sentent très ou assez en sécurité lorsqu'ils se promènent dans leur quartier pendant la journée. Très peu de ménages (5 % des ménages déplacés et 8 % des ménages non déplacés) ont connu des incidents de sécurité au cours des 12 derniers mois.

**Les institutions de l'État de droit ne sont sollicitées par aucun des deux groupes :** Parmi les quelques ménages qui ont connu un incident, la grande majorité dans les deux groupes n'a pas signalé l'incident aux autorités compétentes (par exemple, la police, l'autorité tradi-

tionnelle). Plus précisément, seuls 13% des ménages déplacés et 16% des ménages non déplacés qui ont connu un incident de sécurité ont contacté les autorités compétentes pour le signaler.

**Dans les deux groupes, une proportion insignifiante indique avoir été victime de Violence Basée sur le Genre (VBG) ou d'autres violences. Toutefois, il s'agit probablement d'une sous-déclaration.** 1 % des personnes interrogées déplacées et non déplacées ont déclaré avoir subi des violences basées sur le genre ou d'autres formes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cependant, les commentaires reçus lors de l'atelier de validation des résultats préliminaires, qui s'est tenu à Dschang en juin 2025, indiquent que ce chiffre ne reflète probablement pas le taux d'incidents réel <sup>12</sup>.



<sup>12</sup> En raison de la nature sensible de cet indicateur et du format des entretiens avec les ménages, il est probable que de nombreuses personnes interrogées n'aient pas été à l'aise pour répondre librement à cette question.

## MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI

**L'insécurité alimentaire<sup>13</sup> est un défi important pour près de la moitié des ménages déplacés :** Les PDI sont confrontés à des niveaux plus élevés d'insécurité alimentaire : 45% des ménages de PDI utilisent des stratégies d'adaptation à haut risque (négatives), contre 21% des ménages non déplacés. Cela montre clairement que les personnes déplacées dépendent davantage de stratégies moins durables pour gérer les pénuries alimentaires.

**Les sources de revenus sont assez similaires dans les deux groupes, avec une tendance à des sources moins fiables chez les PDI :** La principale source de revenus dans les deux groupes est le travail occasionnel (22% pour les personnes déplacées et non déplacées) et l'agriculture (18% pour les personnes déplacées et 14% pour les non déplacées). Cependant, parmi les ménages restants, les personnes déplacées ont tendance à compter davantage sur les petites entreprises, qui sont généralement moins stables et moins formelles. Les ménages non déplacés dépendent des envois de fonds, mais bénéficient également davantage d'un emploi formel et de sources de revenus telles que les pensions.

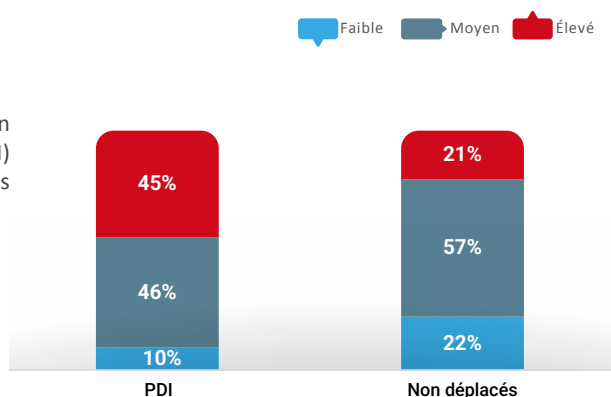
**Les tendances en matière d'emploi sont similaires dans les deux groupes, avec moins de femmes et de jeunes au travail :** Les jeunes (âgés de 14 à 34 ans) sont nettement moins susceptibles d'être employés que les personnes âgées de plus de 35 ans, dans les deux groupes. Plus précisément, 15 % des jeunes déplacés internes contre 50 % des déplacés internes âgés de plus

de 35 ans travaillent ; parmi les personnes non déplacées, 18 % des jeunes contre 59 % des adultes âgés de plus de 35 ans travaillent. L'emploi des femmes reste légèrement inférieur dans les deux populations (parmi les PDI, 20 % des femmes travaillent contre 26 % des hommes, et parmi les personnes non déplacées, 26 % des femmes contre 39 % des hommes). Dans l'ensemble, moins de PDI ont déclaré avoir travaillé la semaine précédant l'enquête que de personnes non déplacées (23 % contre 30 %).

**La plupart des PDI qui travaillent sont des travailleurs indépendants :** La moitié des PDI qui travaillent sont des travailleurs indépendants, ce qui est également le cas de 38% des personnes non déplacées qui travaillent. L'emploi permanent est plus élevé chez les non déplacés (32% des non déplacés contre 18% des déplacés internes), tandis que des proportions égales dans les deux groupes (32%) sont engagées dans des emplois temporaires.

**Une proportion significative de jeunes des deux groupes ne travaille pas et ne suit pas d'études<sup>14</sup> :** Parmi les jeunes âgés de 14 à 25 ans, plus d'un tiers des PDI (35 % des hommes et 40 % des femmes) ne travaillent pas et ne font pas d'études. C'est le cas d'une proportion plus faible de personnes non déplacées (respectivement 21 % et 35 %). En résumé, ces résultats indiquent que le bien-être économique et social de plus d'un tiers des jeunes déplacés internes risque d'être affecté si l'on ne se préoccupe pas de leur intégration sur le marché du travail. Ceci est particulièrement important car ils représentent la base de la main-d'œuvre et de la société de demain.

**Graphique 2 :** Utilisation des stratégies d'adaptation selon l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) qui indique l'insécurité alimentaire (par les ménages utilisant des stratégies d'adaptation « élevées »)



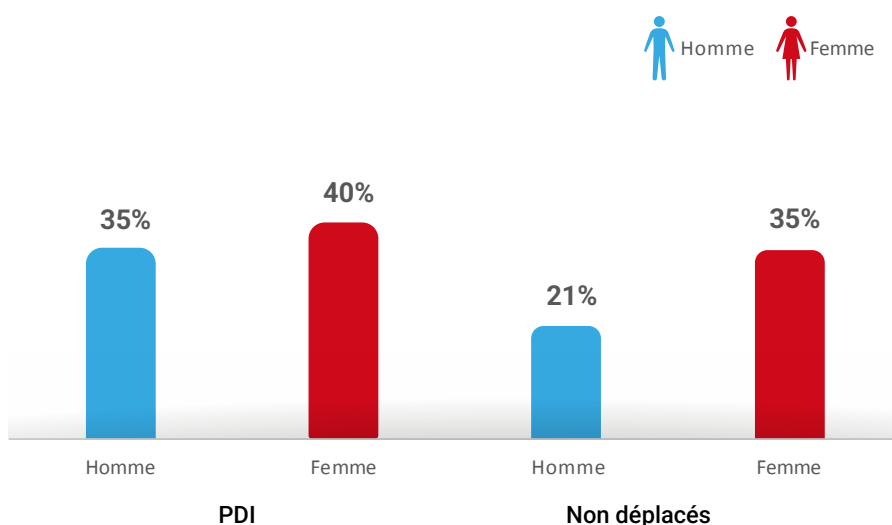
<sup>13</sup> L'enquête a adopté le module de l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) qui examine la fréquence et la sévérité avec lesquelles les ménages adoptent des stratégies d'adaptation lorsqu'ils manquent de nourriture ou de moyens de l'acheter. Un score élevé sur cette échelle reflète une plus grande dépendance à l'égard de mécanismes d'adaptation négatifs - tels que réduire ou sauter des repas, emprunter de la nourriture, etc.

<sup>14</sup> Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation est ce que l'on appelle le taux NEET (également un ODD, 8.6.1) ; il est couramment utilisé pour mesurer la prévalence des jeunes qui sont désengagés des voies habituelles de l'éducation et du travail.

La plupart des personnes déplacées au chômage ne possèdent aucune compétence professionnelle mais ont terminé l'enseignement secondaire<sup>15</sup>. Alors qu'une proportion significative de PDI au chômage (66%) indique n'avoir «aucune compétence», la majorité a terminé l'enseignement secondaire (64%) ou supérieur

(17%). En outre, 72% sont jeunes, âgés de 14 à 25 ans. Le profil de ce jeune segment de population sans emploi constitue une base solide pour la poursuite de l'éducation, la formation professionnelle et l'intégration sur le marché du travail.

**Graphique 3:** Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) sans emploi et sans formation (indicateur ODD 8.6.1/ taux NET)



## ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION

### La fréquentation scolaire est presque universelle :

Tous les enfants en âge d'être scolarisés ont été signalés comme étant inscrits, tandis que les taux de fréquentation (qui nécessitent au moins 4 jours par semaine à l'école) étaient particulièrement élevés (un peu moins de 100 %), tant pour les enfants déplacés que pour les enfants non déplacés. Les commentaires de la communauté au cours de l'atelier d'analyse conjointe à Dschang ont nuancé ces résultats en indiquant que la fréquentation réelle pourrait être inférieure.

### L'accès aux services de santé pose des problèmes aux deux groupes, mais plus souvent aux personnes déplacées :

Parmi les ménages qui ont eu besoin de soins de santé au cours des six mois précédant l'enquête, 55% des déplacés internes et 41% des non-déplacés ont rencontré des difficultés à accéder aux services requis. Ces difficultés étaient principalement liées aux coûts,

tandis que dans le cas des PDI, 25 % ont également déclaré avoir rencontré des difficultés liées à la discrimination. En outre, les ménages de PDI dirigés par des femmes et ayant besoin de services de santé étaient plus susceptibles de rencontrer des difficultés (62 %) que les ménages de PDI dirigés par des hommes (48 %). Les barrières linguistiques ont été signalées lors de l'atelier comme un défi probable pour les personnes déplacées.

### Presque toutes les naissances dans les deux groupes ont été assistées par du personnel de santé qualifié :

96 % des naissances chez les personnes déplacées et 100 % des naissances dans les ménages non déplacés ont été assistées par du personnel qualifié, c'est-à-dire des médecins, des infirmières, des sages-femmes ou d'autres professionnels de la santé.

### L'amélioration de l'assainissement est un défi pour une grande partie des deux groupes :

Les installations sanitaires améliorées sont conçues pour séparer de manière hygiénique les déchets humains du contact humain, minimisant ainsi le risque de transmission de maladies<sup>16</sup> et sont censées ne pas être partagées entre plusieurs

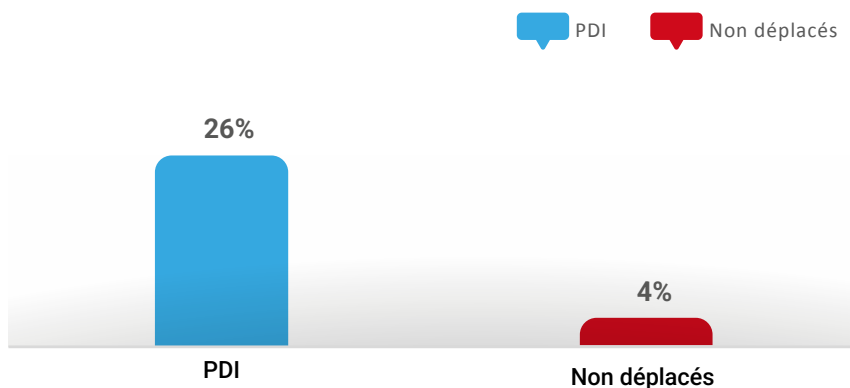
<sup>15</sup> Les résultats fournis dans ce paragraphe proviennent de l'enregistrement des personnes déplacées effectué à Dschang à la fin de l'année 2024. Il convient de noter que l'enregistrement est en cours et que les données de décembre 2024 ne reflètent pas l'ensemble de la population déplacée dans la municipalité.

ménages. 44% des ménages de personnes déplacées ont accès à de telles installations sanitaires améliorées, contre 56% chez les personnes non déplacées. L'assainissement reste donc un domaine où des améliorations infrastructurelles sont nécessaires au niveau des zones.

**L'accès à une eau gérée en toute sécurité est un défi pour les deux groupes :** L'eau gérée en toute sécurité est de l'eau provenant d'une source améliorée<sup>17</sup> qui est accessible sur place. Seuls 15 % des ménages non déplacés ont accès à une eau gérée en toute sécurité, alors que c'est le cas d'encore moins de ménages déplacés (7 %). La majorité des ménages des deux groupes ont accès à des sources améliorées qui ne se trouvent pas dans leurs locaux (76% des non déplacés et 70% des déplacés internes).

**26% des enfants déplacés de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance :** Alors que seulement 1% des personnes non déplacées n'ont aucune pièce d'identité, c'est le cas de 7% des personnes déplacées, qui indiquent principalement un manque de connaissances sur le processus d'obtention de ces documents comme raison. Le groupe de personnes déplacées n'ayant aucun document est principalement composé d'enfants de moins de 12 ans (répartis de manière égale entre garçons et filles). Par exemple, si la grande majorité des personnes déplacées et non déplacées possèdent un certificat de naissance (91% et 97% respectivement), la proportion tombe à 74% pour les enfants déplacés âgés de moins de 5 ans (ce qui signifie que 26 % n'ont pas de certificat de naissance). Cela souligne la nécessité d'inclure les enfants plus tôt dans le registre d'état civil. Enfin, 74% des personnes déplacées et 86% des personnes non déplacées (parmi les personnes âgées de 16 ans et plus) possèdent une carte d'identité nationale.

**Graphique 4 :** Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans qui n'ont pas d'acte de naissance - ODD 16.9.1



<sup>16</sup> Plus précisément, les installations sanitaires améliorées comprennent : des toilettes à chasse d'eau ou à chasse d'eau abondante reliées à des systèmes d'égouts, des fosses septiques ou des latrines à fosse ; des latrines à fosse avec dalles (y compris des latrines à fosse ventilée), et des toilettes à compostage.

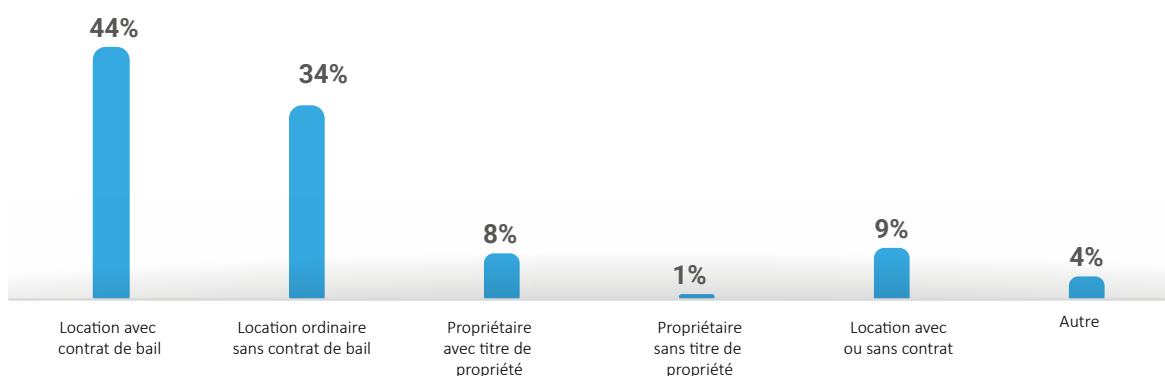
<sup>17</sup> Les sources d'eau potable améliorées sont celles qui, de par leur conception et leur construction, peuvent fournir de l'eau salubre. Elles comprennent : l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau conditionnée ou livrée.

## LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ

**La plupart des personnes déplacées louent leur logement et moins de la moitié des ménages bénéficient d'une sécurité d'occupation :** 78% des personnes déplacées louent leur logement actuel, tandis que les autres sont propriétaires du terrain (9%) ou vivent avec des parents. La sécurité du mode d'occupation est importante, et le profilage montre que 56% de tous les ménages de PDI enquêtés ont un mode d'occupation qui peut être considéré comme sûr, ce qui signifie qu'il

est documenté par écrit (par exemple, un contrat de location écrit ou un titre foncier). Pour les 44% restants, le mode d'occupation du logement n'est pas sûr. En ce qui concerne les expulsions proprement dites, 6 % des ménages en ont fait l'expérience. La question du montant du loyer a été soulevée lors des ateliers de validation comme un point pouvant avoir un impact considérable sur les économies des ménages de PDI, étant donné que la majorité d'entre eux dépendent d'arrangements locatifs. L'accès à un logement abordable pour les personnes déplacées est un facteur clé de leur intégration locale dans la ville<sup>18</sup>.

Graphique 5 : Modes d'occupation des logements pour les personnes déplacées



### 44% des ménages déplacés ont laissé derrière eux une maison et/ou des terres agricoles lorsqu'ils ont fui :

Une proportion importante de personnes déplacées a dû abandonner une maison ou un terrain lorsqu'elles ont été déplacées ; plus précisément, 35 % ont laissé derrière elles une maison et 33 % un terrain (certains ont laissé derrière elles les deux). Au total, 44% ont abandonné une maison et/ou un terrain. Il est important de comprendre dans quelle mesure il est possible d'accéder à ces biens et de les récupérer. Seuls 38 % de ceux qui ont laissé une maison derrière eux disposent d'un

document prouvant qu'ils en sont propriétaires et seuls 20 % d'entre eux peuvent encore y accéder aujourd'hui. Seuls 27 % de ceux qui ont laissé des terres derrière eux disposent de documents prouvant qu'ils en sont propriétaires, et seuls 13 % d'entre eux peuvent encore accéder à leurs terres. Cela indique qu'un soutien sera nécessaire pour que les personnes déplacées puissent récupérer ces propriétés et y accéder, ce qui est une question importante liée aux solutions, indépendamment des intentions que les ménages peuvent avoir de revenir ou non.

<sup>18</sup> Les questions relatives au régime d'occupation des logements n'ont pas été posées aux ménages non déplacés ; ces informations seront toutefois recueillies lors du prochain cycle de profilage prévu en novembre 2025.

## PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE

**La participation civique est plus faible chez les personnes déplacées :** lors des élections de 2020, une proportion plus faible de personnes déplacées que de personnes non déplacées a voté : 40 % des hommes déplacés et 33 % des femmes déplacées, contre 63 % des hommes non déplacés et 55 % des femmes non déplacées. Les femmes sont moins susceptibles de voter dans les deux groupes. Une tendance similaire est observée en ce qui concerne la participation aux comités locaux. Bien que la participation des PDI ne soit pas négligeable, l'intégration locale peut nécessiter un certain effort pour encourager leur participation aux affaires locales et/ou éliminer les obstacles.

**Des relations intergroupes généralement positives avec des incidents de violence et de discrimination :** 80% des personnes déplacées interrogées déclarent qu'elles sont accueillies et acceptées par les personnes non déplacées dans leur communauté et, inversement, 94% des personnes non déplacées déclarent qu'elles accueillent les personnes déplacées qui s'installent dans

leur région. La plupart des ménages des deux groupes font état d'une faible violence entre les groupes dans leur communauté (65% des PDI et 60% des personnes non déplacées), tandis que 21% des PDI et 15% des personnes non déplacées font état d'une violence modérée ou élevée. Une faible proportion de PDI (6 %) et une plus faible proportion de personnes non déplacées (3 %) déclarent avoir été victimes de discrimination. Les PDI qui ont fait l'objet d'une discrimination indiquent que la langue et l'appartenance tribale en sont les principales raisons. Les ateliers de validation ont souligné le fait que ces résultats pourraient nécessiter un examen plus approfondi, car il pourrait y avoir une sous-déclaration.

**Reconnaissance par les personnes non déplacées que la situation des PDI est pire :** Lorsque les personnes non déplacées comparent leur propre situation à celle des PDI, 63% la jugent meilleure ou bien meilleure, 26% la jugent identique (tandis que 7% seulement la jugent pire). Cette prise de conscience est importante pour la cohésion et la compréhension entre les groupes. Une meilleure connaissance des défis auxquels les personnes déplacées sont spécifiquement confrontées peut contribuer à la compréhension entre les groupes.



<sup>19</sup> Par exemple, dans une question plus ciblée visant à savoir si les ménages avaient subi une discrimination liée à l'accès aux soins de santé nécessaires, 25 % des PDI ont répondu par l'affirmative. Cela peut indiquer qu'il est nécessaire d'analyser plus en détail les domaines dans lesquels la discrimination peut être répandue.

## V.

# RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE DSCHANG

Selon le cadre du CPI sur les solutions durables pour les personnes déplacées, «une solution durable est atteinte lorsque les personnes déplacées n'ont plus de besoins spécifiques d'assistance et de protection liés à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir de leurs droits humains sans subir de discrimination du fait de leur déplacement». La recherche de solutions durables - que ce soit sous la forme d'une intégration locale, d'une réinstallation ou d'un retour - est un processus visant à surmonter les vulnérabilités liées au déplacement et englobe plusieurs critères, notamment la sûreté et la sécurité, l'accès aux services de base et les moyens de subsistance. Il est important de noter que les personnes déplacées doivent satisfaire à ces critères dans la même mesure que la population non déplacée. C'est pourquoi le profilage a adopté une analyse comparative de la situation socio-économique des populations déplacées par rapport aux populations non déplacées, en fonction des critères définis dans le cadre du CPI. **En identifiant les différences entre la situation des personnes déplacées et celle des personnes non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines où la population déplacée est moins bien lotie et où l'on peut supposer qu'elle est toujours confrontée à des vulnérabilités liées au déplacement. De cette façon, l'analyse identi-**

**fie les principaux obstacles à la recherche de solutions tout en soulignant les défis partagés dans la commune qui sont liés à des problèmes de développement plus larges.**

Les résultats montrent que si les défis liés à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services de base et à l'inactivité des jeunes concernent à la fois les ménages déplacés et non déplacés, les personnes déplacées sont davantage touchées. En d'autres termes, **la situation de déplacement exacerbe ces vulnérabilités**, rendant les ménages touchés moins résilients et plus exposés. Les défis le plus importants observés :

**L'insécurité alimentaire** : À Dschang, 45 % des ménages de personnes déplacées ont un «score élevé» dans l'indice réduit de stratégie d'adaptation<sup>20</sup>, ce qui signifie qu'ils utilisent plus fréquemment des mécanismes d'adaptation moins durables pour faire face aux pénuries alimentaires. Parmi la population non déplacée, 21 % entrent dans cette catégorie. Selon le PAM (novembre 2024<sup>21</sup>), 27% des ménages de la région de l'Ouest ont un «score élevé» sur l'rCSI. Ainsi, alors que la population non déplacée de Dschang est légèrement mieux lotie par rapport à la moyenne de la région de l'Ouest,

<sup>20</sup> L'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) a été utilisé pour calculer la fréquence et la gravité des stratégies dues aux pénuries alimentaires.

<sup>21</sup> PAM (2024) Bulletin novembre



les ménages de personnes déplacées sont confrontés à d'importants problèmes d'insécurité alimentaire. Une recherche récente (2022)<sup>22</sup> à Dschang décrit le déclin de l'efficacité des sources alimentaires informelles traditionnelles et de la production agricole locale pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire des résidents. Alors que l'agriculture était autrefois une source majeure de moyens de subsistance, selon le profilage, elle n'est déclarée comme source principale de moyens de subsistance que par 14% des ménages non déplacés et 18% des ménages déplacés internes. Cela indique une diversification des moyens de subsistance, qui incluent de plus en plus le travail occasionnel, l'emploi formel et les petites entreprises. Dans le même temps, des investissements dans l'agriculture urbaine et périurbaine pourraient s'avérer nécessaires, parallèlement à d'autres efforts visant à renforcer les systèmes alimentaires, pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

**L'inactivité des jeunes :** Environ un tiers de la population a entre 15 et 24 ans (33 % des personnes déplacées et 28 % des personnes non déplacées), ce qui indique que la population est essentiellement jeune. La proportion de jeunes de cette catégorie d'âge qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation (NEET/ ODD 8.6.1) est importante : 35 % des hommes déplacés internes et 22% des hommes non déplacés, ainsi que 38 % des femmes déplacées internes et 35% des femmes non déplacées. Ce groupe de jeunes est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). Il est important de prévenir la perte de capital humain (en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) ainsi que l'entrée sur le marché du travail.

**Les perspectives démographiques prévoyant une croissance constante de la population, le chômage et l'inactivité des jeunes amplifieront les problèmes de protection et de pauvreté à l'avenir, et il s'agit donc d'un sujet crucial à traiter.** Dschang a mis en place un système d'enregistrement permanent des personnes déplacées, qui permettra aux autorités municipales d'identifier les jeunes afin de cibler les initiatives en matière de formation professionnelle et d'emploi.

**Logement et terrain dans le lieu d'origine :** 44% des ménages déplacés ont laissé derrière eux une maison et/ou un terrain dans leur lieu d'origine, qui, pour la

plupart des personnes déplacées à Dschang, se trouve dans la division de Lebialem dans la région du sud-ouest, et plus particulièrement dans les sous-divisions d'Alou et de Fontem. Seuls certains ménages sont en mesure de prouver qu'ils sont propriétaires des biens abandonnés ou d'y accéder. Il sera donc difficile pour les personnes déplacées de retrouver l'accès aux biens perdus lorsque la situation en matière de sécurité le permettra, et il conviendrait d'y remédier de manière préventive en gardant une trace des revendications des personnes déplacées, quelle que soit leur intention de rester ou non à Dschang.

**Situation actuelle en matière de logement :** En ce qui concerne les conditions de vie actuelles à Dschang, la majorité des personnes déplacées louent un logement et l'accès à la terre et la sécurité foncière sont faibles<sup>23</sup>. Ainsi, le manque d'accès à la propriété et à la sécurité d'occupation est l'une des conséquences directes du déplacement et l'un des domaines dans lesquels les personnes déplacées sont à la traîne par rapport aux personnes non déplacées.

**Certificats de naissance pour les enfants :** 24% des enfants déplacés de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance, un document essentiel pour accéder aux services et, plus tard, pour obtenir une carte d'identité nationale. Compte tenu des efforts d'enregistrement des personnes déplacées dans la Commune de Dschang, et avec le soutien du BUNEC, les ménages dont les jeunes enfants n'ont pas encore de certificat peuvent être identifiés et aidés à obtenir les documents personnels requis, garantissant ainsi qu'ils ne seront pas confrontés à des difficultés plus tard.

Comme souligné ci-dessus, la grande majorité des ménages déplacés à Dschang devrait rester dans la commune dans un avenir prévisible. **Le soutien à la levée des obstacles susmentionnés à l'intégration locale des personnes déplacées et l'attention portée à la cohésion sociale des communautés accueillant les personnes déplacées sont donc particulièrement importants pour l'avenir, tant pour les personnes déplacées que pour le développement durable de la Commune de Dschang.**

<sup>22</sup> Legwegoh, A., Riley, L. (2023). La faim dans une ville agricole : Exploration de la vulnérabilité à Dschang, Cameroun. In: Riley, L., Crush, J. (eds) Transforming Urban Food Systems in Secondary Cities in Africa. Palgrave Macmillan, Cham.

<sup>23</sup> Bien que l'accès aux terres agricoles n'ait pas été évalué dans l'étude, les résultats montrent que seuls 18% des ménages de personnes déplacées dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus.

### INDICATEURS DE «PROGRÈS» SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

INDICATEURS CLÉS INDIQUANT LES PROGRÈS VERS DES SOLUTIONS DURABLES



PDI



NON DEPLACÉS



Sûreté et sécurité à long terme

Les ménages ont déclaré se sentir en sécurité/très en sécurité lorsqu'ils se promènent dans la journée  
**Indicateur ODD: 16.1.4**

90%

88%

Ménages ayant subi un incident de sécurité au cours des 12 derniers mois

5%

8%

Femmes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

0%

1%

Hommes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

1%

0%



Niveau de vie adéquat /accès aux services de base

(santé, eau, assainissement, éducation, logement, etc.)

Ménages ayant eu besoin d'accéder à des services de santé au cours des six derniers mois et ayant rencontré des difficultés

55%

41%

Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes)  
**Indicateur ODD 3.1.2**

96%

100%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées (probablement protégé de toute contamination extérieure)

83%

84%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées qui ne partagent PAS avec d'autres ménages - sources d'eau gérées en toute sécurité - **Indicateur ODD 6.1.1**

7%

15%

Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages  
**Indicateur ODD 6.2.1**

44%

56%

Ménages ayant accès à l'électricité - **Indicateur ODD 7.1.1**

100%

99%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les garçons de 12-18 ans

97%

100%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les filles de 12-18 ans

100%

97%

Hommes de plus de 15 ans alphabétisés (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

94%

99%

Femmes de plus de 15 ans alphabétisées (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

94%

96%

Les ménages qui bénéficient d'une sécurité d'occupation dans leur logement actuel (c'est-à-dire qui disposent de documents légaux, notamment d'un titre de propriété, d'un contrat de location, etc.) Element de l'**indicateur ODD 11.1.1**

56%

Ménages résidant dans un espace de vie suffisant (au plus 3 personnes par chambre)  
Element de l'**Indicateur ODD: 11.1.1**

71%



Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance

Ménages appliquant des stratégies d'adaptation 'élevées' sur la base de l'indice réduit de stratégie d'adaptation (rCSI) - insécurité alimentaire

45%

21%

Hommes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

29%

44%

Femmes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

22%

26%

Jeunes hommes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

12%

2%

Jeunes femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

20%

13%



PDI



NON DEPLACÉS



Accès à la documentation

Personnes disposant d'un acte de naissance

91 %

98%

Personnes de 18 ans et plus avec une carte d'identité nationale

82%

91%

Personnes ne disposant d'aucun document personnel

7%

1%

Enfants de moins de 5 ans munis d'un acte de naissance - **Indicateur ODD 16.9.1**

74%

96%



Accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens

Ménages déplacés ayant laissé une maison dans leur lieu d'origine

35%

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leur maison, parmi les ménages qui ont laissé leur logement derrière eux

27%

Ménages déplacés ayant une preuve de la propriété de la maison qu'ils ont laissée derrière eux, parmi les ménages ayant laissé une maison derrière eux

51%

Ménages déplacés ayant laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

33%

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leurs terres agricoles, parmi les ménages qui ont laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

19 %

Ménages déplacés disposant d'une preuve de propriété/documentation, parmi les ménages ayant laissé des terres agricoles sur leur lieu d'origine

38%



Participation civique dans la communauté locale

Hommes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

38 %

56%

Femmes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

37 %

39 %



Regroupement familial

Ménages de déplacés internes actuellement séparés des membres de leur famille

25 %



Cohésion sociale et discrimination

Ménages de déplacés qui se sentent accueillis et acceptés par la communauté locale

80 %

Ménages non déplacés accueillant des personnes déplacées

94%

Personnes déclarant avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois pour différentes raisons (sexe, langue, appartenance tribale, etc.) - **Indicateur ODD 10.3.1**

7%

3%

## PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Cette section met en lumière la contribution essentielle des partenaires qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre réussie de ce projet de profilage socio-économique. Leur collaboration, leur expertise et leur soutien dévoué ont été essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet et aux conclusions présentées dans ce rapport.

### PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Nous remercions chaleureusement les institutions gouvernementales suivantes pour leur participation et leur soutien essentiels :



### PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos principaux partenaires techniques et de mise en œuvre pour leur leadership et leur expertise :



### PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien financier du :

**BMZ**

### PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nous remercions les organisations suivantes pour leur précieuse collaboration stratégique :



### PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Nous exprimons notre profonde gratitude aux acteurs communautaires dont l'engagement a été essentiel à la réalisation de ce projet :

- Les chefs traditionnels et religieux;
- Les représentants des Personnes Déplacées Internes (PDI);
- Les représentants des communautés d'accueil.



**UNHCR**  
L'Agence des Nations  
Unies pour les réfugiés



## Contacts

### Représentation HCR en République du Cameroun

**B.P:** 7077. Rue No 1.778- Bastos- Yaoundé

**Tél:** 222 202 954 / 222 213 591/691 14 12 23

**Fax:** 222 210 544 **Email:** cmrya@unhcr.org

---

### GIZ Bureau Régional Afrique Central

**B.P:** 7814 Yaoundé- Cameroun 3<sup>ème</sup> Rue Hippodrome

**Tél:** (+237) 650 27 69 31

**Email:** afanwi.niba@giz.de

